

Bulletin d'Informations

N° 21 - Novembre 2023

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°21

P1 : Couverture : Tempête CIARAN, AG Sant Dispar, Marché de Noël. Usine Guy ROBIN (St Coultiz).

P2 : - Édito Christian HORELLOU :CIARAN - État Civil

P3 : - CR du Conseil Municipal

P4 : - CR du Conseil Municipal (suite et fin) - Marché de Noël (Comité des Fêtes)

P5 : - Énergies Renouvelables – Accélération. (Christian HORELLOU) - Cérémonie du 11 novembre 2023

P6 : - Club Sant Dispar : Assemblée Générale - École Pierre DOUGUET : Go2sport

P7 : - Usine eau potable St Coultiz

P8 : - Rénovation : attention arnaques !
- ADIL : Logement.
- Vœux 2024 : date de la cérémonie.
- Repas des Aînés.

Directeur de Publication : Christian HORELLOU

Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction » Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 21. Date d'édition : 16 novembre 2023

Nous venons de traverser ensemble un moment difficile :

La tempête Ciaran a occasionné de nombreux dégâts sur la commune et pas un seul quartier n'y a échappé : Arbres cassés et couchés obstruant les routes et emportant les fils électriques, bâtiments agricoles dont les toits ont été endommagés, serres abîmées. A cela se sont ajoutés de nombreux désagréments liés à la panne d'électricité et de réseaux téléphoniques : volets fermés, congélateurs non refroidis, absence de contacts téléphoniques.... Heureusement, les bâtiments publics n'ont pas souffert. Tous les habitants sont également sains et saufs, ce qui tient du miracle.

**La tempête
CIARAN**

Dès le jeudi matin, lorsqu'apparaît l'ampleur des dégâts, la solidarité se met en place spontanément, associant élus, agents communaux, entreprise Inial et bénévoles. Les équipes se forment aux quatre coins de la commune : Les tronçonneuses et télescopiques autour d'Olivier, de Pascal, de Vincent, de Fanch, des agriculteurs (et bien d'autres) sont à l'œuvre pour dégager les routes et dès le jeudi soir, 80% des voies communales sont rouvertes à la circulation.

Il reste alors les problèmes liés à l'absence d'électricité. Élus et bénévoles se concertent pour apporter leur soutien aux personnes en difficulté : Loé et Marie Louise procurent réconfort aux personnes isolées en distribuant des boissons et soupes chaudes et en rendant des visites aux personnes que nous savions isolées. Yannick sert de guide à Enedis pour repérer les dégâts. Jean Marc est également très présent et met ses compétences au service de la commune. La bibliothèque a ouvert ses portes samedi sans électricité. Nous avons préparé le transfert des résidents d' « Âges et Vie », évité de justesse grâce au retour de l'électricité. A notre demande, « Âges et Vie » a fait le nécessaire pour accueillir une personne en difficulté. L'école a pu rouvrir lundi avec du chauffage car, sur les deux chaudières en panne, l'une été réparée (un dimanche !) grâce à la mobilisation des professionnels et le mercredi nous avons pu proposer des douches car l'école n'avait pas besoin d'être chauffée. De même la douche de la maison médicale a été utilisée pour des cas particuliers. Nous avons été très gênés par l'absence de communication car aucun réseau ne fonctionnait jusqu'au samedi midi et au retour du réseau nous avons communiqué par Citykomi à destination des 513 abonnés.

Alors, contrairement aux rumeurs qui courent, ici et là, non, nous ne sommes pas restés inactifs mais dans ces conditions difficiles, les miracles ne sont pas possibles. Le maire transmet les cas les plus critiques mais c'est Enedis (et non le maire !) qui décide où et quand il intervient en fonction des criticités et des POSSIBILITES. A noter le travail remarquable effectué par Enedis. Il est toujours réconfortant de constater que la mobilisation des volontaires permet de surmonter les difficultés et à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, et ils sont nombreux, je dis merci.

D'ores et déjà nous pouvons tirer quelques leçons de cet épisode tragique qui, compte tenu du réchauffement climatique, peut et va se reproduire : Les arbres trop grands, à proximité immédiate des maisons, constituent un véritable danger et doivent être coupés. A l'annonce d'une tempête, et Ciaran a été bien annoncée, plusieurs jours à l'avance, bien anticipée dans sa violence, il est possible de se préparer par de petits gestes : batteries pleines, alimentation électrique coupée en désactivant le disjoncteur principal pour éviter les surtensions, arrimages divers, piles électriques, voitures à l'abri, gouttières entretenues...

Quant à nous, municipalité, nous ne manquerons pas de faire un retour d'expérience. 2023 restera dans les annales après 1987 et 1999. Il faudra certes des mois, voire plus, pour effacer les traces dans la nature. En tant que maire, je dis encore bravo et merci à toutes celles et ceux qui « se sont retroussés les manches. » et je tâche d'oublier le comportement de celles et ceux qui se sont limités à des protestations.

Nous sommes dans les « mizioù du » (mois noirs de novembre et décembre en breton). Malgré tout restons optimistes et actifs et ceci malgré un contexte national et international aux défis multiples.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Les photos suivantes montrent quelques secteurs de la commune :



(Images :André GOURLAN, Rte de Lézañf)



(Images :Christian HORELLOU, Le Hellés avec Pascal et Olivier)



Mariage : 0

Naissance : 1

Décès :

Joseph **PERENNOU** – 74 ans – le 8/09/2023.

Jeanne **LE STUM** née **MIOSSEC** – 91 ans – le 4/11/2023

Le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2023 est adopté par 15 voix pour et 2 abstentions

Montant des Attributions de Compensation versées par la CCPCP

Rapporteur : Christian HORELLOU : Conformément à son objet statutaire, la Communauté assure déjà des actions en faveur de la jeunesse, notamment au travers de la mise en œuvre et du financement du Service Info-Jeunesse (SIJ), principalement sur les communes de Pleyben et Châteaulin.

| Conseillers | |
|--------------|----|
| En exercice | 19 |
| Présents | 14 |
| Procurations | 3 |
| Votants | 17 |

Dans ce cadre et par délibération du 23 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une expérimentation en faveur du déploiement d'un service « jeunesse » élargi à l'ensemble du territoire. Ce service devrait être mis en œuvre par le Centre Social Polysonnance, dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans conclue avec la Communauté. Le coût annuel de ce projet est estimé à 188 700 euros, et doit être supporté en partie : par la CCPCP, pour un montant de 70 200 euros et par la Caisse d'allocation familiale du département du Finistère, pour un montant de 40 000 euros. Il a été unanimement décidé que le reste à charge, d'un montant de 78 500 euros, soit partagé entre l'ensemble des communes membres de la Communauté, en application des principes mêmes de la coopération intercommunale, ce qui donne pour notre commune :

| COMMUNE | MONTANT ACTUEL DES AC | MONTANT RÉVISÉ DES AC |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| DINEAULT | 19 924,94 | 13 166,23 |

L'entrée en application du nouveau montant des attributions de compensation est programmée pour le 1er janvier 2024, sous réserve de la réception de chacune des délibérations des communes ayant donné leur accord pour cette révision. Cette proposition est mise au vote : (2 contre).

Renouvellement du contrat annuel relatif au nettoyage des bâtiments communaux

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Il est nécessaire de renouveler le contrat de prestation de services conclu avec l'entreprise AUL'NET pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024. Le détail des prestations effectuées hebdomadairement serait le suivant: - Mairie 4h, - Bibliothèque 1h, - Salle communale 2h, - Maison médicale 2h. Soit un total de 9 heures de nettoyage des locaux communaux par semaine. En raison de l'arrivée de la kinésithérapeute à la maison médicale au mois de septembre, 2h de ménage seront prévues dans les parties communes. Le montant mensuel estimé de la prestation s'élèverait à 828 €, en application du coût horaire de 23 €. Des prestations complémentaires, tel que le nettoyage des vitres des bâtiments communaux précités, pourront être demandées en complément. (Unanimité).

Révision des tarifs des locations des salles

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, il est nécessaire d'augmenter les tarifs pour la location des salles communales à compter du 01/11/2023, cela représente environ 5 % d'augmentation soit entre 10 € et 20 € de plus. Monsieur HORELLOU précise que les autres communes font payer la location de leurs salles aux associations et que malgré la hausse de 17 % du coût de l'énergie, la commune de Dinéault continue à mettre ses salles à disposition de ses associations gratuitement, jusqu'à 40 séances annuelles. Les nouveaux tarifs de location des salles communales sont proposés et adoptés. (2 contre).

Contrat de prévoyance : SOFAXIS : Augmentation

Rapporteur : Christian HORELLOU : Pour rappel, la garantie prévoyance assure aux agents un complément de revenu en cas de congés pour raison de santé et ainsi leur permettre de ne pas subir une perte de rémunération. Conformément aux conditions particulières du contrat, la garantie de taux prévalait pour les trois premières années du contrat et un plafonnement de majoration fixé à 10 % était prévu pour 2024 auquel pourrait être ajouté un taux à définir en lien avec la réforme des retraites.

Dans un courrier du 30 juin 2023, l'assureur RELYENS / SOFAXIS a résilié le contrat à titre conservatoire dans l'attente de négociation qui présente un résultat net cumulé depuis 2019 (dépenses – recettes) déficitaire à hauteur de 6 776 626,00€. Après négociation entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et RELYENS, les cotisations liées au contrat de prévoyance subiront une augmentation de 12 % à compter du 01/01/2024, correspondant aux 10 % de plafond de majoration contractuel auxquels s'ajoutent 2 % liés à l'impact de la réforme des retraites. Afin de combler l'augmentation de 12 % de cette cotisation payée par les agents, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation employeur à hauteur de 4 € soit 29 € par mois et par agent adhérent à compter du 01/01/2024, sous réserve d'un avis favorable du Comité Social Technique. (Unanimité).

Comptabilité générale – Décision modificative n°1

Rapporteur : Robert BODIQU : La Direction Départementale de Finances Publiques a signalé certaines anomalies comptables ayant pour origine l'imputation sur exercice courant et sur exercice clos. Ces anomalies ont une incidence défavorable sur l'indicateur de pilotage comptable, retraçant la qualité des comptes de la commune. Si les opérations comptabilisées en 2023 vont faire l'objet d'une annulation et d'une réémission sur l'exercice courant, les opérations issues de l'exercice 2022 nécessitent l'ouverture de crédits nouveaux par décision modificative. Ces imputations concernent principalement le chapitre 13 : « Subventions d'investissements ». (2 abstentions).

(Suite : page suivante).

Motion de soutien aux EHPAD

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Elle expose la motion de soutien aux EHPAD émanant directement des responsables des EHPAD publics et informe le Conseil municipal que pour le territoire du Finistère, le Président du Conseil Départemental du Finistère Maël DE CALAN a transmis un courrier signé de la plupart des directeurs d'établissements au Ministère de la Santé et de la Prévention, car plus de 200 EHPAD seraient concernés.

Monsieur HORELLOU précise que le Département et le Président du Département s'inquiètent également de l'augmentation du nombre de personnes âgées ; en 2020, le département comptait 100 000 personnes de plus de 75 ans, en 2050, on en comptera 190 000. Il faut également noter une baisse de la natalité donc une diminution du nombre d'actifs.

« Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre. Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Âge. » (Extrait de la motion) . Après délibération la motion est adoptée. (Unanimité)

Moulin de Rozarnou Projet de cession de la parcelle B992

Rapporteur : Eric BODIQU : Par courrier du 27 janvier 2022, Mr et Mme NORMAND ont indiqué qu'ils souhaitaient acquérir la parcelle cadastrée section B n° 992 située lieu-dit Moulin de Rozarnou, d'une superficie de 962 m² . Il s'agit d'une parcelle bordant l'Aulne et non entretenue. La valeur de cette parcelle a été évaluée par le service des Domaines à 400 € hors taxes. Située sur le domaine privé de la commune de Dinéault, une enquête publique

s'avère inutile. Accord pour la cession. (2 contre)

Acquisition d'un bien revenant de plein droit à la commune

Rapporteur : Eric BODIQU : Rappel de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire du bien situé sur la parcelle ZI n°42 de 44 m² au lieu-dit Le Hellès 29150 DINEAULT est décédé le 06 février 1968 et indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté suite aux différents courriers et relances émis. Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas. Après délibération, le Conseil Municipal exerce les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées, d'acquérir le bien en question pour les raisons suivantes : sécurisation des lieux nécessaire et cession possible à Monsieur Jacques MIGNON. (Unanimité).



Décisions du Maire :

- Prémption parcelle AB 434 Rue du Yed : frais de dossier Mtre FOIX : 4 200 € HT. - Nettoyage vitres restaurant scolaire : Yves PRIOL:150 €HT. - Contrat maintenance et entretien extincteurs : ASI : grille tarifaire. - Animateur sportif Pierre DOUGUET : 874,50 € HT



Questions diverses :

- Le règlement intérieur du restaurant scolaire/garderie et charte de bonne conduite à la cantine ont été modifiés, notamment avec la mise en place du logiciel BL Enfance. Le règlement intérieur devra être signé par les parents, ainsi que la charte par les parents et enfants au-delà de 6 ans.
- Monsieur THEPAUT – Lieu-dit Kerveur 29150 DINEAULT souhaiterait pouvoir aménager une partie de l'accotement de la voirie communale, dont l'emplacement se trouve en face de ses gîtes afin d'y créer un parking. La parcelle ne sera pas cédée et l'imperméabilisation du sol ne sera pas autorisée.
- Protection incendie : Monsieur CORNILLON a réalisé une étude sur les bornes incendie présentes sur la commune de Dinéault. Il en ressort que certaines bornes ne sont pas conformes aux exigences du SDIS. Certains secteurs, dont le nord de Dinéault, ne sont pas correctement desservis. Il est important de prévoir un investissement au budget 2024.
- Le bulletin « Vivre ensemble » : A propos de la voirie communale, il est nécessaire de préciser que le budget alloué à la voirie est de 923 000 € sur 3 ans et que les photographies ne reflètent pas la situation actuelle, d'autant que l'une d'entre elles concerne une propriété privée. Ce type d'informations peut porter préjudice au agents du service technique. Quant à l'eau et l'assainissement, la commune compte 40km de canalisations qui datent depuis 1980 et entraînent 20% de perte, sachant que la commune a besoin de 300 m³/jour. Le coût des réparations est estimé à 50 000 €/km dans les campagnes et 100 000 €/km en zone urbaine. Aujourd'hui, la compétence de l'eau est portée par la CCPCP.
- L'aménagement du centre bourg est en attente du schéma directeur concernant la Rue du Chap.
- La livraison des plaques de numérotation est prévue pour début décembre.

DINEAULT

Comité des Fêtes
MARCHÉ de
NOËL



Organisé par le Comité des Fêtes de DINEAULT, le MARCHÉ de NOËL se tiendra à la salle de la Tour d'Auvergne le dimanche 3 décembre 2023. Les exposants pourront accéder à la salle à partir de 8h30. Le marché sera accessible au public dès 10h jusqu'à 18h. L'APEA Pierre DOUGUET et l'APEL SAINTE ANNE proposeront sur place des crêpes et le Comité des Fêtes tiendra une buvette avec entre autre du...vin chaud ! Venez découvrir ou redécouvrir les artisans locaux à travers leurs créations et leurs produits. L'entrée est gratuite et une tombola alimentée par les exposants sera proposée à l'entrée. Venez nombreux...

Accélération de la production d'Énergies

Le contexte : La France qui, dans le cadre de l'Accord de Paris (accord ratifié par le parlement) s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030, avant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, ne va pas assez vite. Un rapport parlementaire de début 2023 signale que la France a baissé ses émissions GES de 2,5% en 2022 et que pour atteindre l'objectif de 2030, elles devront baisser de 5% par an. L'Accord de Paris sur le climat signé en 2015 conclu par 195 pays vise à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2° voire de 1°5 avec une gradation dans l'effort en fonction des responsabilités et des capacités. Concrètement, cela signifie pour l'Union Européenne une réduction de 80 à 95% de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990.

C'est dans ce contexte et face à l'urgence climatique qu'a été votée la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023. Elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en terme d'aménagement du territoire et leur donne de nouveaux leviers d'action.

Il s'agit donc de planifier au plus près du terrain. Les communes peuvent définir, en concertation avec leurs administrés, des zones dédiées à l'accélération sur lesquelles les projets seront facilités et obtiendront des avantages financiers. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives et des projets pourront être réalisés en dehors. De plus pour les communes soumises à la Loi littoral, et c'est notre cas, des dispositions dérogoatoires à la loi sont prévues. Pour l'instant l'accompagnement de l'état n'est pas défini.

Plus précisément à Dinéault : Un parc de 4 éoliennes Windmaster fonctionnent sur les hauteurs de Menez- Bras au lieu-dit Pennalé. Leur production unitaire annuelle est de 300 MWh ce qui correspond environ aux besoins de la moitié de la population des familles dinéaultaises. D'autres projets éoliens ont été évoqués ces dernières années mais ont été bloqués en raison des perturbations sur les faisceaux radars de plusieurs aéroports. Cependant le terrain de Menez-Bras serait intéressant pour installer des panneaux photovoltaïques car c'est un terrain non cultivé, et toutes les infrastructures de transports d'électricité existent sur ce site. Deux propriétaires se sont déjà portés candidats pour 2 ha de panneaux. Les éoliennes plus les panneaux produiraient l'équivalent de l'électricité nécessaire à Dinéault sachant qu'un m2 de panneau produit environ 200 KWh dans l'année, dont la moitié en mai, juin, juillet. De nombreuses autres possibilités existent pour le photovoltaïque notamment dans les exploitations agricoles dont les bâtiments disposent de toitures conséquentes et dans les nouvelles constructions.

Au-delà de la nécessaire accélération de la production d'énergies renouvelables, les efforts en matière de sobriété énergétique doivent se poursuivre. Chacun à son niveau peut suivre sa consommation énergétique sur l'application Hello-watt. De même, un petit appareil de mesure, le wattmètre, au coût peu élevé, permet de mesurer la consommation de chaque appareil électrique. Par exemple, combien consomme votre sèche-linge ? Vous verrez que c'est l'un des appareils les plus énergivores dans un ménage. Alors, quand on en a la possibilité, quand le vent ou le soleil sont là, séchage dehors.

N'hésitez pas à venir en mairie pour des projets ou pour des renseignements.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Cérémonie du 11 novembre 2023

Le 11 novembre 1918, l'Armistice est signé. La Première Guerre mondiale prend fin. Cette date devient alors un jour d'hommage au sacrifice des soldats morts pour défendre la France. Le 11 novembre 1920 le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe pour ne pas oublier le prix de la Victoire. Le 11 novembre 1923, à 18 heures, André Maginot, ministre de la

Guerre et des Pensions, allume pour la première fois la Flamme du souvenir qui, depuis ne s'est jamais éteinte : symbole de l'éternité, elle fête ses 100 ans. Outre la cérémonie conduite par le Président de la République à 11 h sous l'Arc de Triomphe, le centenaire du 1er allumage de la Flamme du souvenir a été mis à l'honneur au cours d'un événement exceptionnel à 18 h, place Charles de Gaulle à Paris pour ce 105ème anniversaire de l'armistice.

A Dinéault, face au Monument aux Morts, Christian HORELLOU, maire, Thierry LE GOFF, capitaine, commandant le détachement de l'École de Gendarmerie, les porte-drapeaux, les conseillers municipaux et la population ont également rendu hommage à nos morts lors de la cérémonie dirigée par Jean Luc VERBRUGGE. D'abord par le dépôt de fleurs par les enfants et la lecture d'un poème sur « La Liberté » par Eva LECLUZE, puis la lecture par Mr Le Maire du message de Mr Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Patricia MIRALLES, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire :

« Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes.../...Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure. Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls. »

Puis la traditionnelle gerbe de fleurs a été déposée au pied de la stèle accompagnée de la sonnerie « Aux Morts » avant que ne retentisse « La Marseillaise ». « L'Hymne Européen » a mis fin à cette cérémonie avant que toutes et tous ne soient invités à se rendre à la salle de la Tour d'Auvergne, pour le pot de l'amitié..

(Texte : Guy LEFLOCH. Images : Florent BROTHELANDE)



6

Assemblée Générale Club Sant Dispar

Le Club SANT DISPAR a tenu son ASSEMBLEE GENERALE, relative à l'exercice clos au 31 décembre 2022, le jeudi 12 octobre 2023 à la salle MENEZ TY LOR, à 14 h en présence de 14 adhérents sur les 19 inscrits.

En l'absence d'une présidence, Aline LAINE, secrétaire a fait le point sur les activités et le fonctionnement du club pour l'année 2022 : la fréquentation des jeux des jeudis après-midi a été très modeste au même titre que les cafés organisés. Et le constat devient alarmant : une défection des adhérents depuis la Covid et le désintéret des Dinéaultais pour cette association, ce qui remet en cause son existence et sa pérennité.

Rappelons que le Club SANT DISPAR est adhérente à l'association nationale loi 1901 « Générations Mouvement » dont les valeurs sont : solidarité, générosité, tolérance, respect, partage, dialogue, amitié et liens intergénérationnels. Elle regroupe 8 500 associations et clubs affiliés soit 600 000 adhérents pour la France. Les activités proposées sont diverses : physiques, culturelles, de loisirs, sorties et voyages...

C'est dire l'importance de l'association SANT DISPAR. Il va de soi que le développement de ses activités est lié à son nombre d'adhérents présents. Il ne faut pas oublier qu'elle est ouverte à toutes les femmes et tous les hommes disponibles, seniors et/ou retraités, sans condition d'âge. Mme LAINE souhaite que chacun fasse un effort pour en parler autour de lui, « recrute », et soit plus présent lors des ouvertures du club. Il n'y a pas eu de sortie d'un jour, évoquant à ce sujet plusieurs raisons : dissolution du club/ami de Saint Coultitz, après la Covid ; fermeture du département « voyages » des cars Feillant à Cast ; hausse des coûts ; vieillissement des adhérents, un certain désintéressement aussi. Et pas de relève. Nous constatons le même phénomène dans d'autres clubs de Générations Mouvement.

Guy LE FLOCH, trésorier de l'association a établi et présenté le bilan financier de l'exercice qui s'est soldé par un léger résultat positif et a fait état de la situation globale satisfaisante de l'association. Les points les plus importants de la trésorerie concernent les recettes dont les origines sont la subvention municipale, celles du Marché de Noël et la modeste participation des adhérents aux cafés servis chaque semaine.

Le point important de l'ordre du jour était l'élection d'un nouveau conseil d'administration et de son bureau. Après un vaste tour de table et de larges discussions, aucun candidat ne s'étant présenté, la décision suivante a été prise : poursuite « en l'état de l'activité du club » jusqu'à la fin de l'année 2023.

Une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra pour statuer sur la situation du Club : poursuite des activités après élection du nouveau bureau, mise en sommeil ou dissolution de l'Association (créée en 1978).

L'Assemblée Générale s'est achevée par le traditionnel café/gâteau.

Photo : Au premier rang, de gauche à droite: Geneviève LABAT, Aline LAINE. Absent de la photo : Guy LE FLOCH

(Texte et Images : Guy LE FLOCH)



Ecole Pierre DOUGUET GO2SPORT

--- Ça bouge à l'école Pierre DOUGUET avec GO2SPORT ! ---

Les 91 élèves de l'école Pierre DOUGUET ont pu bénéficier des interventions d'un professionnel du sport sur un cycle de 6 séances par classe à partir de la mi-septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Damien LE BELLEC, de l'entreprise « GO2SPORT », est bien familier des écoles de la Communauté de Communes mais il s'agissait pour lui de sa première intervention à l'école Pierre Douguet. Il a travaillé avec la classe des TPS-PS-MS de Béatrice Neveu autour du parcours d'orientation.



Il s'agissait avant tout d'apprendre aux enfants à se familiariser avec le milieu environnant et d'être capable de s'orienter en toute sécurité dans les espaces familiers que sont l'école et l'ATE : "Pour bien s'orienter il faut bien écouter la consigne avec ses oreilles et bien observer avec ses yeux et notre cerveau c'est notre meilleur outil!".

Ensuite, la classe des GS-CP de Majda SALHIOUI a bénéficié de séances d'athlétisme. Les élèves ont particulièrement apprécié la course en relais avec le passage du témoin et le saut de haies. Madame SALHIOUI note que les élèves ont beaucoup appris de ces interventions. Si les élèves ont travaillé la motricité, ils ont aussi développé des compétences plus transversales comme la coopération, l'attention, la passation de

consignes. Les progrès ont été visibles semaine après semaine. Les plus grands, les classes de Mesdames Elise LAOUENAN (CM1-CM2), Céline MERRER et Alison GOUEDIC (CE1-CE2), ont pu pratiquer de nouveaux sports dits « innovants » : le Kin-Ball et le Tchoukball. Ces deux sports développent la coopération de groupe, l'entraide, tout en répondant aux objectifs des sports collectifs, à savoir : l'élaboration de stratégies et de choix tactiques dans le jeu. Les enfants se sont dits ravis de découvrir de nouveaux sports, de faire des matchs : « Damien nous a appris à faire des tirs, des passes, à jouer en équipe » ; « J'ai bien aimé que Damien nous aide à nous surpasser ».

L'intervention a été entièrement financée par la mairie, impliquée dans ce projet sportif pour tous, de la TPS au CM2.

Une très belle expérience donc, que l'école Pierre DOUGUET entend bien renouveler les prochaines années !

(Texte et Images : Alison GOUEDIC)

**Syndicat Mixte de l'Aulne :
Inauguration de l'usine de
production d'eau potable
« Guy ROBIN » SAINT COULITZ.**

« **Guy ROBIN** »
SAINT COULITZ



D'abord, deux précisions : **Le Syndicat Mixte de l'Aulne (SMA)** est un syndicat de production créé en 1968, afin d'assurer l'approvisionnement et la sécurisation en eau potable d'un territoire couvrant une bonne partie du sud Finistère qui regroupe 6 EP-CI : les CC de PCP, Crozon-Aulne maritime, du Pays Fouesnantais, de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden, et Quimper Bretagne Occidentale (QBO) avec une population permanente de 200 000 habitants. Deux prises d'eau sur la rivière Aulne alimentent 2 usines de traitement, 4 réservoirs de stockage (15 000 m³), (dont un à Dinéault) et un réseau de conduites de transport d'environ 130 km desservant une cinquantaine de points de vente aux différents EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

SUEZ : depuis plus de 160 ans, le Groupe apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants, permettant à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et déchets, par des solutions innovantes et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs, SUEZ permet à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant les usagers. En 2022, SUEZ a fourni de l'eau potable à 68 millions de personnes dans le monde et des services d'assainissement à plus de 37 millions. Le Groupe a produit 3,7 TWh d'énergie à partir des déchets et eaux usées, a évité l'émission de 4 millions de T de CO₂ et réalisé un chiffre d'affaires de 8,8 milliards €. (Source : communiqué SUEZ)

C'est donc ce vendredi 27 octobre que le SMA inaugurerait son usine de production d'eau potable Guy ROBIN à ST COULITZ. Réhabilitée, elle permet de doubler sa capacité de traitement et s'ajoute à celle de Coatigrac'h. Les travaux, débutés en 2020, ont permis de moderniser les 2 usines pour produire une eau de meilleure qualité, notamment sur l'abattement des matières organiques, le traitement des métabolites (résidus de pesticides et de micro-polluants émergents). La capacité de l'usine Guy ROBIN a été portée à 20 000 m³/jour, et les 2 usines peuvent se secourir. Ce choix stratégique permet de sécuriser l'alimentation en eau potable d'un territoire de 200 000 habitants, et de fournir en quantité et en qualité, tout au long de l'année, une eau irréprochable en matière sanitaire et organoleptique, quels que soient les aléas climatiques et la qualité de l'eau brute prélevée dans l'Aulne. La capacité totale de production est de 29 000 m³/j. De fait cette usine est composée de deux files d'eau identiques et indépendantes ayant une capacité de traitement de 1 000 m³/heure.

Cette filière performante, à la pointe de la technologie traverse plusieurs étapes successives, afin d'obtenir un traitement dit « multi-barrières » :→ Un **dégrillage** pour retenir les déchets solides et volumineux,→ Un **décanteur** pour retenir dans les boues, les substances indésirables, les matières minérales et organiques, maintenues en suspension par des pulsations. Les boues sont extraites et l'eau clarifiée continue son circuit.→ Un **réacteur à lit de charbon actif pulsé** pour éliminer et affiner la décantation, les pesticides et micro-polluants émergents,→ Une **filtration sur sable** pour affiner le traitement et supprimer les dernières matières en suspension,→ Une **désinfection ultraviolette** pour éliminer 99,9% des virus et bactéries ; il s'agit d'une étape de finition qui permet d'abattre les derniers micro-organismes, sans ajouter de produit chimique, ni altérer le goût, ni l'odeur de l'eau.

Les travaux ont été réalisés par un groupement d'entreprises locales et expertes dans leur domaine respectif : SUEZ (Ingénierie/Construction), EIFFAGE Construction, BARILLEC (automatismes) et LE DU réseaux (électricité). Elles ont réalisées plus de 6 230 heures d'insertion sur l'ensemble des travaux et également respecté une intégration paysagère respectueuse de l'environnement. C'est donc, avec une curiosité évidente que les participants ont déambulé dans les couloirs et entre les tuyaux de ce géant d'innovations et de technologies, accompagnés par les techniciens et ingénieurs affables d'explications.



Toute inauguration se termine par ce ruban tricolore dont chacun s'accapare un fragment. Claude BELLIN (ancien président du SMA et instigateur de cette usine), en compagnie de Jacques GOUEROU (président actuel), de Maël DE CALAN (président du Conseil Départemental), de Mélanie THOMIN (Députée du Finistère), sous le regard attentif de Gilles SALAUN (maire de St Coultiz), s'est assujéti à cette tâche sous les applaudissements nourris de l'assistance. Et puis, vient le temps des discours de circonstance. A cet égard, l'unanimité est présente quant à la qualité et à l'exemplarité de la réalisation. « *Je suis particulièrement heureux aujourd'hui, a témoigné son président Jacques GOUEROU. La décision prise en 2017 était la bonne, quand on voit le résultat avec ces installations ultramodernes et très efficaces...* »

Même son de cloche du côté des responsables politiques, Maël DE CALAN en tête. « *C'est une œuvre visionnaire, a salué le président du Conseil Départemental (CD29), car elle répond à une problématique de plus en plus cruciale autour de la ressource eau. C'est aussi une œuvre solidaire dans le sens où elle montre la capacité des collectivités territoriales à faire émerger un projet de cette ampleur* ». Le CD29 est d'ailleurs le principal – et le seul – contributeur extérieur de la rénovation du site, dont le coût global avoisine les 18 millions d'euros. « *Le SMA a dû la financer en grande partie, sans l'aide de l'État* », a simplement regretté Jacques GOUEROU, tandis que Mélanie THOMIN, députée socialiste de la circonscription Carhaix-Châteaulin, a trouvé « *honteux, le manque d'engagement gouvernemental sur un sujet aussi impactant. Je félicite d'autant plus les porteurs de ce projet d'envergure, qui fait déjà la fierté de tout un bassin de vie* », a-t-elle ajouté.

Très bonne matinée enrichissante...

(Texte Image:Guy LE FLOC'H)

Photos : légende : de haut en bas : Mélanie THOMIN, Maël DE CALAN, Jacques GOUEROU, Gilles SALAUN

Rénovation Énergétique : Attention



Face aux arnaques à la rénovation énergétique, soyez vigilant.

Pour un conseil neutre et gratuit, contactez **Tinergie**, membre du réseau France Renov' et service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest au :

02 98 33 20 09



Panneaux solaires et pompes à chaleur remboursés à 100 % par l'État ou accessibles à 1 €, possibilité de devenir autonome en électricité, crédit à la consommation... De fausses informations circulent sur la rénovation énergétique et les primes auxquelles elle vous donne droit. Avant d'investir, voici de quoi vous aider à repérer les pratiques commerciales abusives.

Tout d'abord, méfiez-vous des offres commerciales non sollicitées, qu'elles vous soient proposées par téléphone, à votre domicile ou sur internet. Pour rappel, le démarchage téléphonique est interdit par la loi. Si quelqu'un vous contacte sans sollicitation préalable, préférez ne pas donner suite, et ce même si la personne se revendique agent de l'Etat ou d'une collectivité. De même, ne donnez jamais vos informations personnelles (coordonnées, identifiants fiscaux, RIB...) sur internet ou lors d'un démarchage.

Ensuite, s'il existe des aides à l'achat et à l'installation, sachez qu'aucun dispositif ne prend intégralement en charge votre projet de rénovation énergétique. Impossible donc d'installer une chaudière ou des panneaux solaires financés intégralement ou presque par l'État ou par votre mairie. Soyez également vigilant sur le type de crédit proposé pour l'achat : s'il est possible d'avoir recours à un crédit bancaire pour financer ses travaux, certains contrats reposent sur des crédits à la consommation cachés, à taux élevés.

Enfin, pour la conduite de vos travaux, contactez uniquement les entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) recensées dans l'annuaire des professionnels France Renov' (francerenov.gouv.fr). Sans cette mention, vous risquez de ne pas obtenir les différentes aides existantes. Attention donc aux labels RGE mensongers !

(Communiqué : Communauté de Communes CCPCP)



info logement | N°3

Investissement Locatif ADIL

Je souhaite réaliser un investissement locatif. Quelles sont mes obligations en matière de performance énergétique du logement que je vais mettre en location à l'année ?

Tout bailleur doit fournir au locataire un logement décent. Pour qu'un logement soit considéré comme « décent », la loi prévoit qu'il doit respecter un certain niveau de performance énergétique minimum, qui va se renforcer dans les années à venir. Pour être qualifié de « décent », un logement doit depuis le 1^{er} janvier 2023, avoir une consommation d'énergie exprimée en énergie finale, inférieure à 450 kWhEF/m²/an. Le calendrier suivant va ensuite s'imposer dans les années à venir. La mise en location d'un logement ne respectant pas les critères de décence énergétique ne sera donc plus possible à compter de ces échéances :

| ANNÉES | NIVEAU DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE À RESPECTER POUR QU'UN LOGEMENT SOIT CONSIDÉRÉ COMME DÉCENT EN MÉTROPOLE |
|------------|--|
| 01/01/2025 | entre la classe A et la classe F |
| 01/01/2028 | entre la classe A et la classe E |
| 01/01/2034 | entre la classe A et la classe D |

Si vous mettiez toutefois en location un tel logement, votre locataire pourrait notamment saisir le juge afin de vous contraindre à la réalisation de travaux de rénovation. Il est donc préférable d'anticiper et de prévoir ces travaux dans votre budget dès le départ.

Retrouvez sur www.adil29.org les coordonnées de votre agence locale de l'énergie pour vous aider à bâtir votre projet de rénovation énergétique et bénéficier d'aides financières



DINEAULT
Divers

Prenez note

La **cérémonie des vœux** pour l'année 2024 aura lieu à la salle De La Tour d'Auvergne, le **dimanche 7 janvier 2024**.

Le repas des Aînés sera organisé au début de l'année 2024.



L'expression
de
l'opposition

Pas de communiqué